

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 juillet 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (12 juillet 2021) s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la petite salle de la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD D - COMPAN - DUTREUIL - TANCHAUD – BERNARD L – PAUMET - DRILLAUD - Mmes GOMBAUD – BERNARD - GACHET- GAUDIN - VIDAL.

ABSENTS : Mme Valérie HERAUD – Mr William CANONNE (pouvoir M. D BERNARD)

Madame Sonia VIDAL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose un devis pour le changement des volets de la boulangerie (volets battants gris en aluminium pour un montant de 2886.04 € TTC.

Après en avoir délibéré (à l'unanimité) le devis est accepté.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de compléter l'accord du devis Renaud-Belot pour l'acquisition du columbarium et de la table du jardin du souvenirs, à savoir l'option des 12 plaques à graver pour un montant de 396 Euros.

FACTURE TOITURE ATELIER (ancienne salle)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facture de Monsieur William BERNARD concernant la fourniture de tôles pour la toiture de l'atelier (partie ancienne salle).

La facture s'élève à 3 396 € TTC.

Monsieur le Maire propose de passer cette facture en investissement (récupération de TVA). Une délibération modificative doit être établie.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Afin de mandater la facture des volets de l'école et des tôles de la toiture de l'atelier, les décisions modificatives suivantes doivent être prises :

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article 21316 (21) – Opération 114	Equipement du cimetière	- 6 200 Euros
Article 2313 (23) – Opération 123	Toiture atelier	+ 3 400 Euros
Article 2315 (23) – Opération 122	Volets Ecoles	+ 2 800 Euros

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

ACQUISITION DE BORNES PIETONNAIRES REFLECHISSANTES RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Sébastien POCH de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge qui va lui faire passer un devis de balise et que cet achat pourra être passé sur notre budget voirie de la Communauté.

L'assemblée signale qu'il serait nécessaire de poser des panneaux indiquant le sens de priorité de circulation.

TARIF EMPLACEMENT FOIRE AUX PUCES ET REPAS ECLADE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Foire aux Pucés et du repas Eclade du 15 août 2021, soit :

- Emplacement : 2€ du ml
- Repas Eclade adultes : 19 €
- Repas Eclade enfants : 10 €

TARIFS LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles municipales ceux-ci seront applicables au 1er septembre 2021.

PETITE SALLE

TEMPS DE LOCATION COMMUNE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS
1soirée ou 1 après-midi	70,00 €	95,00 €
1 journée	110,00 €	155,00 €
2 jours	152,00 €	217,00 €
Associations commune	20,00 €	95,00 €

Location armoire à vaisselle : 50,00 €
Location partielle vaisselle : 20,00 €

GRANDE SALLE

TEMPS DE LOCATION COMMUNE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS
1 journée	230,00 €	300,00 €
2 jours	360,00 €	483,00 €

Associations commune 35,00 € (manifestations non payantes)
206,00 € (manifestations payantes)
Associations hors commune 260,00 €
tarif location du lave vaisselle : commune 45,00 €
hors commune 55,00 €
Assoc. communale 20,00 €

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire informe que Monsieur Pascal ECLANCHER souhaite exposer les tableaux de sa compagne sur la Commune et demande l'autorisation d'utiliser une des salles pour faire une exposition sur un week-end.

L'assemblée à titre exceptionnel donne son accord pour la petite salle pour le week-end 24 et 25 juillet 2021.

*Monsieur le Maire informe que le dernier jour de point à temps se fera jeudi 22 juillet 2021.

Il informe également que la Communauté de Commune a demandé si l'on pouvait leur mettre à disposition pendant deux jours, Monsieur Vincent GUERRA pour la pose de placo dans les locaux de la Communauté.

*Un courrier sera fait à Monsieur Frédéric ALVARD concernant l'encombrement de l'impasse du Ruisseau.

*Madame Maryse GOMBAUD signale un dysfonctionnement sur l'information aux habitants des décès.

L'assemblée décide que les avis de décès seront distribués dans toutes les boites aux lettres.

La séance a été clôturée à 22h20.

Le Maire,

Dominique BERNARD